

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS

Séance du 20 MARS 2026 14H00

L'An deux mille vingt-six le 20 MARS 2026 à **14H00** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine SAMMIEZ, doyen de l'assemblée, à la demande de Monsieur Hervé COMMELIN. À l'issue de l'élection du Maire, Monsieur Gary LEGRAND prend la présidence de séance.

PRESENTS : Gary LEGRAND, Laurence SEGUIN, François LAQUERRIERE, Élodie DEMAISON, Antoine MOITTIÉ, Céline DELANNOY, Pierre QUAEGBEUR, Lise BIGOTTE, Antoine SAMMIEZ, Lucie WYKURZ, Hervé COMMELIN, François SELLIER et Emmanuelle COPPÉ.
ABSENTS : Monsieur Emmanuel ROUTIER (pouvoir donné à Monsieur Gary LEGRAND) ; Madame Lynda AISSANI (pouvoir donné à Madame Laurence SEGUIN).
Secrétaire de séance : Pierre QUAEGBEUR

ORDRE DU JOUR

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Élection des représentants du syndicat des eaux
- Élection des membres du syndicat scolaire
- Informations de clôture
- Questions diverses

Objet : Élection du Maire

Un appel à candidatures est lancé pour le poste de Maire.

Nombre de candidat déclaré : 1

Monsieur Gary LEGRAND.

Le vote a lieu à bulletin secret, dans l'ordre suivant : Gary LEGRAND, avec pouvoir d'Emmanuel ROUTIER ; Laurence SEGUIN, avec pouvoir de Lynda AISSANI ; François LAQUERRIERE ; Élodie DEMAISON ; Antoine MOITTIÉ ; Céline DELANNOY ; Pierre QUAEGBEUR ; Lise BIGOTTE ; Antoine SAMMIEZ ; Lucie WYKURZ ; Hervé COMMELIN ; Emmanuelle COPPÉ ; François SELLIER.

Le dépouillement est assuré par deux assesseurs : François LAQUERRIERE et Élodie DEMAISON.

Nombre de bulletins : 15.

Résultats du scrutin : Gary LEGRAND : 12 voix ; bulletin blanc : 1 voix ; François LAQUERRIERE : 1 voix ; François SELLIER : 1 voix.

À 14 h 12, Monsieur Antoine SAMMIEZ proclame Monsieur Gary LEGRAND élu Maire de la commune.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Gary LEGRAND soumet au vote le nombre d'adjoints à élire pour la commune.

Monsieur Hervé COMMELIN demande quelles seront les personnes nommées au SIRS, afin de connaître les représentants de la commune. Il demande également les fonctions précises confiées à chaque adjoint ainsi que la répartition des rôles.

Présentation des délégations envisagées :

1er adjoint : fêtes, animations et cérémonies, permanence des élus.

2e adjoint : travaux, entretien et cadre de vie, permanence des élus.

3e adjoint : enfance et jeunesse, permanence des élus.

Résultat du vote : 12 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Objet : Élection des adjoints

Avant le vote, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à s'isoler afin de confectionner la ou les listes de candidatures.

Une seule liste est proposée : Laurence SEGUIN, François LAQUERRIERE et Élodie DEMAISON.

Début du vote : 14 h 20.

Ordre de passage au vote : Gary LEGRAND avec pouvoir ; Laurence SEGUIN ; François LAQUERRIERE ; Élodie DEMAISON ; Antoine MOITTIE ; Céline DELANNOY ; Pierre QUAEGEBEUR ; Lise BIGOTTE ; Antoine SAMMIEZ ; Laurence SEGUIN repasse pour Lynda AISSANI ; Lucie WYKURZ ; Hervé COMMELIN ; Emmanuelle COPPÉ ; François SELLIER.

Début du dépouillement : 14 h 29.

Les deux assesseurs sont : François LAQUERRIERE et Élodie DEMAISON.

Nombre de bulletins : 15.

Résultats du scrutin : liste Laurence SEGUIN / François LAQUERRIERE / Élodie DEMAISON : 12 voix ; votes blancs : 3 voix.

Fin du vote : 14 h 31.

Objet : Lecture de la charte de l' élu local

La charte de l' élu local est lue par Monsieur Gary LEGRAND.

Objet : Élection des représentants du syndicat des eaux

Quatre candidats se présentent : Antoine MOITTIE, François SELLIER, Gary LEGRAND et Antoine SAMMIEZ.

Monsieur SAMMIEZ retire sa candidature pour revenir à trois candidats.

Il est procédé à un vote à mains levées.

Sont élus à l'unanimité : François SELLIER, Antoine MOITTIE et Gary LEGRAND.

Objet : Élection des membres du syndicat scolaire

Il est procédé à un vote à mains levées.

Quatre personnes se présentent : Élodie DEMAISON, Pierre QUAEGEBEUR, François LAQUERRIERE et Lucie WYKURZ.

Résultat du vote : 12 voix pour et 3 votes blancs.

Objet : Informations de clôture

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 27 mars 2026 à 19 h 00.

La réunion d'installation des commissions est fixée au mardi 31 mars 2026 à 18 h 30.

Questions diverses

Monsieur Hervé COMMELIN signale une fuite au niveau de la cheminée de l'école, à examiner rapidement.

Monsieur François SELLIER évoque la remise des clés avec Hervé COMMELIN, Emmanuelle COPPÉ et François SELLIER.

Signatures

Le présent compte rendu est signé par :

Le Maire.

Monsieur Antoine SAMMIEZ, doyen de l'assemblée.

Les deux assesseurs : Élodie DEMAISON et François LAQUERRIERE.

Le secrétaire de séance : Pierre QUAEGEBEUR.

Fin de séance à 14 h 43.